



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 22 septembre 2025

Le Vingt-Deux Septembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	/
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	/
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : RESTIF Vincent (Pommerieux), VALLÉE Jacky (Chérancé), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), GARBÉ Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), CHAZÉ Monique (Craon), HAMARD Benoit (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine Couverte), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GAULTIER Patrick (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Vincent RESTIF a donné pouvoir à Pierrick GILLES
Maurice RADÉ a donné pouvoir à BEZIER Florence

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Pascale GARBÉ a donné pouvoir à GAUBERT Jean-Eudes

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUEBRIANT désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-09/131 : FINANCES

Séance du : 22 septembre 2025

OBJET 2025-09/131 : FINANCES

TRANSFERT DES CHARGES - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 09 SEPTAMBRE 2025 - ANNEXE

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés publics, expose au Conseil communautaire que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 septembre 2025, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées en 2025.

Les membres de la CLECT ont réactualisé les attributions de compensation (AC) liées au reversement de l'IFER éolien et ont proposé d'appliquer le même principe à l'IFER photovoltaïque.

Les membres de la CLECT se sont prononcés favorablement, à l'unanimité, concernant les dispositions contenues dans le rapport de la CLECT et ont fixé les AC définitives pour 2025 (Cf. rapport de la CLECT du 9/09/2025 – [Annexe](#)).

Considérant la proposition de la CLECT du 9 septembre 2025,

Après avis favorable du Bureau du 15 septembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 45

Votants : 49 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (49 votants)

- ⇒ **PRENDRE ACTE** du rapport de la CLECT en date du 9 septembre 2025, tel que présenté et annexé,
- ⇒ **CHARGER** le Président ou le Vice-président de transmettre la présente délibération accompagnée du rapport à chaque commune pour approbation.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22/09/2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,
Bertrand de GUÉBRIANT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250922-DELIB202509131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025
Affichage : 02/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

